

Ancrès dans la tradition, tournés vers l'avenir: à l'occasion des 90 ans de la Direction des constructions fédérales

Autor(en): **Huber, Jean-Werner**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **105 (1979)**

Heft 5

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-73817>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sèche est plus ou moins constante tandis que l'humidité relative varie dans une forte proportion. La température optimale, pour le confort, serait 30°C (au lieu de 25°C normalement utilisée), et l'humidité relative peut varier entre 20 % et 60 %. Pour les procédés industriels il n'y a qu'à suivre les normes, par exemple celles de l'Institut international du Froid ou ASHRAE.

2. Parfois des particularités locales jouent un grand rôle. Je cite deux villes dans la même zone climatique au Soudan, à savoir Khartoum au centre du pays et Elfashir à l'ouest du pays. A Khartoum, le problème des tempêtes de sable est important, tandis qu'à Elfashir le manque d'eau et les difficultés de transport sont prédominantes. Par conséquent, l'installation à Khartoum doit être protégée contre le sable tandis que celle d'Elfashir doit consommer peu (ou pas) d'eau et doit, également, être très fiable.

3. Un problème commun et grave pour ces pays est le manque de connaissances techniques; en particulier dans le domaine du conditionnement d'air. Ainsi, on préférera les systèmes simples à exploiter et à entretenir. Des systèmes de contrôle trop sophistiqués ne sont pas désirables.

4. Les coutumes sociales et les traditions acquises peuvent aussi jouer un rôle dans la planification et l'exploitation d'un tel système. Par exemple, à Khartoum, les heures de travail sont de 7 h. à 14 h. et la température extérieure prend son maximum à 15 h. Dans ce cas, il est

| | Jour | | Nuit | |
|-----------|--------------------------|-------------|--------------------------|-------------|
| | $\theta^{\circ}\text{C}$ | $\varphi\%$ | $\theta^{\circ}\text{C}$ | $\varphi\%$ |
| Janvier | 30 | 27 | 29,5 | 26 |
| Février | 30,5 | 20 | 29,7 | 20,5 |
| Mars | 29,5 | 21,5 | 29,5 | 21,25 |
| Avril | 29,5 | 23 | 29,5 | 24 |
| Mai | 29,5 | 27 | 29,3 | 29 |
| Juin | 29,5 | 48,5 | 29,5 | 41,5 |
| Juillet | 29,5 | 55,5 | 29,5 | 52 |
| Août | 29,5 | 59 | 29,5 | 59 |
| Septembre | 29,5 | 50,5 | 29,0 | 51 |
| Octobre | 29,25 | 37,5 | 29,25 | 37 |
| Novembre | 29,5 | 30,5 | 29,0 | 30 |
| Décembre | 29,5 | 29 | 29,5 | 27 |

TABLEAU 2

La température sèche θ , et l'humidité relative φ , correspondant au confort pour chaque mois de l'année

peut-être inutile de tenir compte de cette température si les locaux sont utilisés, par exemple, pour des bureaux. Un autre exemple est qu'en saison chaude les gens préfèrent dormir en plein air pendant la nuit. Puisque la température extérieure pendant la nuit est basse par rapport à celle pendant le jour (quelquefois 20°C de différence), il est possible de refroidir les habitations par ventilation pendant la nuit, pourvu que leur inertie thermique soit suffisante.

Conclusions

Dans les climats chauds, la climatisation peut apporter des bénéfices considérables au point de vue social et économique.

Bibliographie

- [1] STOKES and KORAL: *Handbook of Air Conditioning, Heating and Ventilating*, 2nd ed., The Industrial Press, 93 Worth St., N.Y. 10013, 1965.
- [2] ABAYAZID, O. M.: *Productivity and the Effect of Working Conditions on the Performance of Man and Machine*, Reprint Sudan Eng. Soc. J., n° 17, 1965.
- [3] WIERSMA, F. and SCOTT, G. H.: *Evaporative Cooling for Dairy Cattle*, ASHRAE, Trans. 1974, vol. 80, Part II.
- [4] ABDEL-RAHMAN, M. A.: *A Study of Optimum Outside and Inside Design Conditions for Air-Conditioning of Buildings in Various Regions in the Sudan*, M.Sc. These, Faculty of Eng. and Arch., University of Khartoum, 1974.
- [5] GIVONI, B.: *Man, Climate and Architecture*, 1st ed. 1969, 2nd ed. Applied Science Publishers, London, 1976.

C'est un facteur d'efficacité pour la communauté. Chaque projet de climatisation doit faire l'objet d'une étude sérieuse en tenant compte du climat et des facteurs techniques. Une collaboration avec d'autres spécialistes, notamment les architectes, est très souhaitée. Il est, par conséquent, impératif d'améliorer le niveau des connaissances techniques dans le domaine de la climatisation.

Adresse de l'auteur :

M. Abdel-Rahman
Institut de thermique appliquée
EPFL
33, av. de Cour, 1007 Lausanne
Adresse postale : 1015 Lausanne

Ancrés dans la tradition, tournés vers l'avenir

A l'occasion des 90 ans de la Direction des constructions fédérales

par Jean-Werner Huber, Berne

La nouvelle loi sur l'administration fédérale du 19 septembre 1978 prévoit que la Direction des constructions fédérales s'appellera dorénavant Office des constructions fédérales. D'autre part, les archives permettent de situer en 1888 la naissance de ce service, il y a 90 ans. Son directeur, le professeur Huber, prend prétexte de ces deux faits, sans grande signification par eux-mêmes, pour évoquer le passé de son service dans son organe de presse interne. Nous présentons ici quelques considérations extraites de cet article qui intéresseront certainement nos lecteurs.

Rédaction

Dans le rapport du Département fédéral de l'intérieur sur sa gestion de 1889, il est question pour la première fois, sous le chapitre consacré à la *Division des*

travaux publics, de la *Direction des travaux publics de la Confédération*, actuellement Direction des constructions fédérales (DCF).

Extrait de la loi sur l'administration fédérale du 10 octobre 1888 (fondée sur un message du Conseil fédéral du 12 mars 1888), instituant une *Division des travaux publics* du Département fédéral de l'intérieur :

II. Division des travaux publics

La première section concerne les travaux publics cantonaux subventionnés par la Confédération; la haute surveillance de la Confédération sur les routes et les ponts, la police des eaux et l'hydrométrie (c'est-à-dire le domaine de l'ancien « Inspecteur des travaux publics », actuellement Service fédéral des routes et des digues).

Deuxième section

Les constructions proprement dites de la Confédération; l'assurance des bâtiments fédéraux; le mobilier de l'administration fédérale centrale; l'intendance des bâtiments de cette administration, y compris le service domestique; toutes les autres affaires non attribuées à la première section.

L'effectif du personnel de la deuxième section était fixé comme suit :

Directeur de la section
Adjoint
Deux architectes
Deux conducteurs des travaux
Chancellerie des deux sections
Registreur-comptable
Commis
Copiste

Quatre-vingt-dix ans, c'est une longue période. Si l'on s'adressait à un homme de 90 ans, on s'empresserait, après les félicitations d'usage, d'ajouter qu'il ne paraît vraiment pas son âge. Il n'est pas nécessaire d'utiliser cette formule lénifiante lorsqu'il s'agit de la DCF, qui est restée jeune et dynamique, et qui est assez bien pourvue en personnel et en équipements pour être à la hauteur des exigences actuelles.

Une administration qui fête ses 90 ans a bien le droit de s'accorder une petite pause afin de passer en revue les événements qui ont marqué cette longue période.

Bon nombre de situations difficiles ont pu être maîtrisées pendant ces 90 années. Pensons seulement aux deux guerres mondiales, à la crise du début des années 30, à la récession de ces dernières années et à la pénurie des finances.

Avec le temps, on oublie facilement que c'est grâce à l'esprit d'engagement et de lutte des « pionniers » que la DCF se doit d'exister. Car ce sont des hommes qui, dans des périodes de hauts et bas, ont su créer et mener la DCF au succès. Les hommes viennent et s'en vont, mais leur but sera toujours le même : développer et consolider la DCF afin qu'elle soit sans cesse à même de remplir ses fonctions et ses tâches. Aujourd'hui, c'est avec une fierté bien justifiée que nous pouvons constater le rôle important que joue la DCF dans le secteur de la construction auprès du Parlement, parmi la population et dans l'administration.

La petite Division des travaux publics des débuts a donné naissance à une DCF où sont employées aujourd'hui 1400 personnes environ. C'est avec plaisir que l'on constate que, tout au long de ces 90 années, le climat de travail a été en général agréable et amical. Les problèmes qui se sont présentés ont toujours pu être résolus entre les intéressés sans interventions extérieures. Que tous ceux qui ont un jour travaillé à la DCF en soient remerciés et puisse cet esprit de collaboration continuer à régner à l'avenir également dans l'intérêt même de tous !

Cette rétrospective nous fournit une occasion bienvenue de jeter un coup d'œil aux rapports de gestion du Conseil fédéral des temps anciens, selon les extraits ci-après. Chacun pourra y trouver matière à comparaison.

Extrait du rapport de gestion 1888

B. Constructions exécutées par la Confédération

1. Bâtiments

Outre les ouvrages résultant de l'entretien ordinaire des bâtiments fédéraux, tous les travaux d'agrandissement et de transfor-

mation prévus par le budget et les crédits supplémentaires ont été exécutés, sauf la restauration de la salle du Conseil fédéral et l'agrandissement de l'Hôtel des postes à Berne. Conformément à notre proposition, vous avez reporté sur l'année 1889 le crédit prévu au budget de 1888 pour la restauration de la salle du Conseil fédéral; quant à l'agrandissement de l'Hôtel des postes de Berne, nous avons cru devoir y renoncer en raison des motifs indiqués dans notre message relatif à l'achat d'un emplacement pour la construction d'un nouveau bâtiment d'administration, à Berne. Le crédit alloué en faveur de cet agrandissement ne sera donc pas employé. En 1888, les bâtiments suivants étaient en voie de construction:

*le nouveau Palais fédéral, à Berne;
le bâtiment de physique, à Zurich;
un magasin sur la place d'arme de Thoune;
un arsenal à Schwyz;
un magasin à projectiles, à Payerne;
deux magasins à cartouches, à Payerne;
trois magasins à cartouches, à Ostermündingen, près Berne;
trois magasins à cartouches, à Thoune;
une maison des péages, à Lucelle;
une maison des péages, à Stein, sur le Rhin;
une maison des péages, à Campocologno;
une maison des péages, à Crassier;
L'Hôtel des postes et des télégraphes, à Interlaken;
L'Hôtel des postes et des télégraphes, à Lucerne.*

Diverses circonstances, notamment les difficultés relatives à l'achat des emplacements de construction, ont empêché d'entreprendre la construction des autres nouveaux bâtiments d'assez bonne heure pour pouvoir en prendre possession avant la fin de l'année, toutefois le magasin à projectiles, à Payerne, les magasins à cartouches, à Ostermündingen et Thoune, les maisons des péages, à Lucelle, à Stein sur le Rhin et à Campocologno, seront achevés au printemps de 1889.

En exécution de l'arrêté fédéral du mois de décembre 1887, concernant la construction d'un nouveau palais fédéral, nous avons derechef soumis à un examen sérieux la disposition générale du bâtiment, en tenant compte de la construction d'un bâtiment parlementaire et de l'agrandissement futur à l'est de la rue de l'Isle, puis établi le projet définitif pour le grand mur de la terrasse, afin de pouvoir l'exécuter durant l'été et l'automne de 1888 et élaborer pendant ce temps les plans et le devis du bâtiment.

Ces travaux ont été exécutés suivant le programme. A la fin de la période de construction de 1888, le mur de la terrasse était terminé, en tant qu'il se trouve sur le terrain de la Confédération. On a également terminé les plans définitifs de construction et le devis détaillé, dont le prix pour travaux de démolition, de terrassement, de maçonnerie et de taille des pierres sont basés sur les résultats de la mise au concours.

Quant au devis, nous croyons devoir faire observer déjà maintenant qu'il est sensi-

blement plus élevé que le devis approximatif établi au printemps de 1887, et que les frais de construction dépasseront d'environ 18 % la somme allouée. Cette augmentation s'explique:

- 1. Par les changements apportés dans la situation, en vue de mieux utiliser l'emplacement de construction, et par l'augmentation de volume qui en résulte pour le bâtiment, d'où il provient d'ailleurs aussi une augmentation de locaux disponibles.*
- 2. Par la hausse de plus de 20 % survenue dans le prix des pierres, l'augmentation de 10 % du salaire des ouvriers et une nouvelle augmentation de 10 % à prévoir pour les salaires des maçons et des tailleurs de pierre (c'est-à-dire une réduction d'une heure sur la journée de travail); ces facteurs ont déjà exercé leur influence sur les offres relatives aux travaux précités. En 1886, les entrepreneurs des travaux de terrassement et de maçonnerie pour le nouveau bâtiment de chimie, la maison Zschokke et Cie, à Aarau, nous ont intenté un procès. Cette maison nous a réclamé, après règlement de compte, une somme de Fr. 41 312.— dont nous n'avons pas pu nous reconnaître redevables. A la fin de l'année, ce procès était encore en suspens auprès du Tribunal fédéral.*

Outre les constructions mentionnées, notre administration des travaux publics s'est occupée de l'élaboration de projets et de devis en vue de l'établissement du budget, d'études relatives à d'importantes constructions nouvelles, telles que le bâtiment d'administration et des archives, à Berne, les hôtels des postes et des télégraphes, à Genève et à Zurich, etc.

C. Mobilier

La création de nouveaux bureaux et l'extension toujours croissante de quelques administrations, jointes à la nouvelle organisation du Conseil fédéral mise à exécution l'année dernière, ont exigé une quantité extraordinaire de mobilier; les comptes détaillés fournissent des renseignements plus précis à ce sujet.

La salle du Conseil fédéral n'a pas été meublée à neuf, vu que nous attendons pour cela qu'elle soit restaurée.

D. Aménagement de bureaux pour l'administration centrale fédérale. Service des bureaux

Vu la démolition de l'ancien hôpital de l'Isle, il a fallu chercher d'autres locaux pour loger les dicastères qui s'y trouvaient; il en a été de même pour un certain nombre d'administrations logées jusque-là dans le Palais fédéral, mais ne pouvant y rester plus longtemps ensuite de l'exécution de la nouvelle organisation du Conseil fédéral, ainsi que pour quelques bureaux nouvellement créés, tels que le bureau fédéral de la propriété intellectuelle, la section du commissariat du bureau des assurances, la statistique des accidents, etc.

Les bureaux de l'administration fédérale sont maintenant dispersés dans 11 bâtiments divers dont 3 appartiennent à la Confédération et 8 sont loués par elle. C'est là une situation qui offre de nombreux inconvénients pour une bonne marche des affaires entre les diverses branches d'administration et à laquelle il faudra remédier dans un avenir prochain par la construction d'un nouvel et spacieux bâtiment d'administration.

Nous n'avons rien de particulier à mentionner sur le service de conciergerie dans les divers bâtiments de l'administration centrale.

E. Constructions diverses

Comme par le passé, notre administration des travaux publics a dû s'occuper d'une foule d'objets concernant soit des bâtiments loués ou à louer par la Confédération, soit d'autres bâtiments qui intéressent l'administration fédérale d'une façon quelconque. Nous citons entre autres les négociations relatives à la place d'arme de Coire, le rapport sur l'état et la valeur du Palazzo civico à Lugano, la construction d'un arsenal cantonal, à Zoug, la transformation d'un magasin à la gare de Morges en un dépôt pour l'administration des péages, l'allocation de subventions en faveur de la construction de maisons d'isolement à Wattwil et à Zoug, l'agrandissement des locaux du transit postal à Genève, la location de nouveaux locaux pour la succursale de Rive du bureau des postes de Genève, la transformation de l'Hôtel des postes de Fribourg, la construction de nouveaux locaux pour la poste à Tramelan, la transformation des locaux de la poste à Berthoud, Schaffhouse, Romanshorn, Amriswyl, Appenzell, Saint-Moritz-village et Chiasso, l'établissement de nouveaux locaux postaux à Schuls, etc.

Ensuite des réclamations soulevées par le Tribunal fédéral contre la défektivité de l'éclairage des deux salles des séances du Palais fédéral de justice à Lausanne, nous avons dû faire examiner d'une façon détaillée comment il y aurait moyen de remédier aux inconvénients mentionnés, sans grandes transformations et sans beaucoup de frais. A la fin de l'année, le Tribunal était en possession de nos propositions.

Extrait du rapport de gestion 1889

II. Direction des travaux publics de la Confédération

A. Bâtiments

Outre les ouvrages résultant de l'entretien ordinaire des bâtiments fédéraux, on a exécuté pendant l'année un grand nombre de travaux d'agrandissement et de transformation dans 39 bâtiments différents. Nous mentionnons ici quelques-uns des ouvrages les plus importants de cette catégorie, à savoir:

- 1) la restauration de la salle du Conseil fédéral et le transfert de la salle de lecture du Palais fédéral dans un autre local;
- 2) la transformation du bâtiment n° 5 de la rue de l'Isle, à Berne, acquis par voie d'expropriation dans le but d'y installer le bureau de statistique et celui du rapporteur sanitaire. En ce qui concerne l'expropriation, nous renvoyons à notre message du 29 mars 1889;
- 3) l'agrandissement de la fabrique de douilles, à Thoune;
- 4) l'agrandissement et la transformation de la halle de gymnastique de la place d'armes de Thoune en un magasin pour chariots et autre matériel de guerre;
- 5) la transformation intérieure de l'ancienne fabrique de papiers, près de Bolligen, achetée à la société des actionnaires de la papeterie de Biberist; ce bâtiment servira à la fabrication de la nouvelle poudre jusqu'à ce que les nouvelles constructions nécessaires soient terminées, puis on en fera un magasin de matériel de guerre;
- 6) l'agrandissement de la maison des péages d'Oberriet (canton de Saint-Gall);
- 7) la transformation de l'ancien bâtiment acheté il y a quelques années à Hermance (Genève) en une maison des péages;
- 8) l'achèvement de la transformation de l'Hôtel des postes et des télégraphes de Montreux.

Le budget de l'année dernière prévoyait le crédit nécessaire à la transformation complète des bâtiments des péages de Ponte-Tresa, achetés il y a quelques années. Toutefois, ces travaux n'ont pas été exécutés, vu qu'un nouvel examen a démontré que, malgré l'augmentation des frais de construction qui en résulte, il était préférable de démolir entièrement ces vieux bâtiments, dont les planchers du rez-de-chaussée sont recouverts à chaque crue par les eaux du lac de Lugano, et d'en construire un neuf en faisant usage des matériaux des anciens. Nous rappelons ici que l'achat de cette propriété et des vieux bâtiments dont elle se compose a été effectué non à cause de ces derniers, mais en vue d'obtenir l'emplacement de construction, qui est le seul répondant aux exigences des péages, à Ponte-Tresa. Nous solliciterons prochainement le crédit nécessaire en faveur de la construction, sur cet emplacement, d'un nouveau bâtiment des péages dans lequel seront installés aussi les bureaux des postes et des télégraphes.

Les travaux de transformation dans les bâtiments des péages de Brissago et de Meyrin n'ont pas été exécutés l'année dernière. Le crédit relatif à ce dernier a été reporté sur le budget de 1890, tandis que, pour la transformation de la maison des péages de Brissago, nous sommes contraints de vous présenter un nouveau projet tendant à donner plus d'extension à ces travaux, vu que l'administration des péages est obligée, dans l'intérêt du service, de réclamer une transformation plus complète qu'on ne l'avait prévu dès le début.

Les bâtiments suivants ont été achevés ou étaient en voie de construction en 1889:

- 1) le nouveau Palais fédéral, à Berne;
- 2) le bâtiment de physique, à Zurich;
- 3) une écurie près de la caserne de Frauenfeld;
- 4) un arsenal, à Schwyz;
- 5) trois arsenaux, à Kriens;
- 6) deux magasins à projectiles, dans la Suisse centrale;
- 7) 28 magasins à cartouches;
- 8) sept magasins à dynamite;
- 9) un bâtiment pour la fabrication d'armes du Wylerfeld, à Berne;
- 10) six bâtiments destinés à la fabrication de la nouvelle poudre, à la poudrerie de Worblaufen;
- 11) une maison des péages, à Lucelle;
- 12) une maison des péages, à Stein sur le Rhin;
- 13) trois maisonnettes de douaniers, à Au, Widnau et Salez;
- 14) une maison des péages, à Campocologno.

La construction du nouveau Palais fédéral a avancé plus que ne le prévoyait le programme. On peut compter qu'il sera terminé et qu'on pourra en prendre possession au printemps de 1892.

Les travaux préliminaires relatifs à la construction d'un bâtiment à l'usage de la station d'essai des matériaux de construction à Zurich, d'un hôtel des postes à la rue du Mont-Blanc à Genève, et d'un bâtiment d'administration à la rue des Greniers à Berne, ont avancé à tel point que nous avons pu vous soumettre, dans votre dernière session de décembre, des messages y relatifs. Par arrêtés fédéraux en date des 6 et 18 décembre 1889, vous avez alloué les crédits nécessaires pour les deux premiers bâtiments, tandis que vous n'avez pas encore pris d'arrêté au sujet du troisième.

Dans notre dernier rapport de gestion, nous avons dit que la maison Zschokke et Cie, à Aarau, qui a entrepris les travaux de terrassement et de maçonnerie pour le nouveau bâtiment de chimie, à Zurich, nous avait réclamé, après règlement de compte en 1886, une somme dont nous n'avons pas pu nous reconnaître redevables, sur quoi cette maison nous avait intenté un procès auprès du Tribunal fédéral. Ce procès a été liquidé en faveur de la Confédération.

Outre le travail extraordinaire qui est incombé à notre direction des travaux publics ensuite du grand nombre des constructions mentionnées plus haut, son personnel s'est occupé entre autres de l'élaboration de projets et devis en vue de l'établissement du budget.

C. Constructions diverses

Durant l'année dernière, la direction des travaux publics de la Confédération a dû s'occuper d'une foule d'objets concernant des bâtiments soit loués par la Confédération ou mis à sa disposition, soit à louer ou à acheter par elle. Nous citons les bâtiments de la place d'armes de Bière, la transformation de la caserne de Bellinzona, l'achat de l'ancienne papeterie près de Bolligen, d'emplacements pour la

construction des maisons des péages d'Oberwiesen et de Charmoille, de maisons des péages à Ellikon et Säkingen, l'élaboration des plans d'une maison des péages à Stabio, l'installation d'un bureau des péages dans la gare de Cornavin, à Genève, la construction des hôtels des postes de Zurich, de Thoune, de Lausanne, de Liestal et de Lugano, l'élaboration de plans pour la transformation des bureaux des postes de Berthoud, d'Appenzell, de Tramelan, de Rorschach, de Rive (Genève), d'Airolo, de Schaffhouse, de Chiasso, de Bellinzona, de Bex, de Fribourg, de Buttes, de Lausanne (gare), de Locarno, de Soleure, de Neumünster, la succursale du bureau des postes de Berne (à la Kreuzgasse), l'achat du nouveau collège à Sion, la construction d'un bâtiment pour la station viticole et laitière à Lausanne, etc.

A la demande de l'administration des alcools, nous avons fait établir des plans et devis pour la construction d'un entrepôt d'alcool brut et d'une halle à dénaturer. Ces bâtiments sont en partie terminés.

D. Mobilier

L'année dernière, diverses branches de l'administration centrale ont eu besoin d'une quantité considérable de mobilier. Nous citons entre autres le bureau de la propriété intellectuelle, la section de l'habillement du commissariat fédéral des guerres et le bureau de statistique. On a en outre dû meubler entièrement à neuf la salle restaurée du Conseil fédéral et les bureaux du ministère public de la Confédération.

E. Aménagement de bureaux pour l'administration centrale fédérale. Service des bureaux

A la demande réitérée du Département des postes et des chemins de fer, nous avons dû transférer l'atelier de poinçonnage du Département des affaires étrangères, qui se trouvait jusqu'à présent au Palais fédéral, dans un des locaux pris à bail à la Wallgasse n° 4; cela nous a permis de mettre une chambre du Palais fédéral à la disposition du Département des chemins de fer.

Le manque de locaux à l'usage des administrations logées dans le Palais fédéral se fait sentir toujours davantage, c'est pourquoi nous avons décidé de transférer dans le nouveau palais non seulement le Département militaire, mais aussi celui de l'industrie et de l'agriculture, afin de pouvoir disposer d'un certain nombre de locaux du Palais fédéral actuel pour les bureaux qui s'y trouvent actuellement trop à l'étroit et, cas échéant, pour quelques-uns des bureaux logés ailleurs.

Vu l'absence d'autres locaux disponibles, nous avons dû loger les bureaux du ministère public fédéral et plusieurs ingénieurs du bureau topographique dans le bâtiment de la Banque cantonale bernoise et les magasins d'habillements du commissariat fédéral des guerres dans l'asile des aveugles, à la Lorraine, et dans le bâtiment des écuries de la caserne du Beundenfeld.

Nous n'avons rien de particulier à mentionner sur le service de conciergerie dans les divers bâtiments de l'administration centrale.

Conclusions

Le *curriculum vitae* de la DCF peut se résumer à ces mots : on a travaillé ! C'est pourquoi il serait vain de vouloir tracer une image complète de ces 90 ans d'activité. Construire ! Voilà une tâche passionnante, aux aspects si divers que sa définition serait bien complexe. Plus que toute autre, elle fait évoluer le visage de notre pays. Quelle activité plus que l'acte difficile de construire, ou de reconstruire ce qui a dû être démolé, traduit de façon aussi implacable la vraie valeur d'une civilisation humaine ?

Une nouvelle « Loi fédérale sur l'organisation et la gestion du Conseil fédéral et de l'administration fédérale » (Loi sur l'organisation de l'administration) a été adoptée en date du 19 septembre 1978, stipulant que la DCF, après 90 ans d'existence — moins trois semaines —, va changer de nom. Elle s'appellera dorénavant *Amt für Bundesbauten* — *Office des constructions fédérales* — *Ufficio delle costruzioni federali*.

Ce changement de nom n'influencera en aucune manière nos structures. Mais les innombrables inscriptions et désignations (entrées de maisons, places de parc, numéros de bâtiments, mobilier, formules, etc.) devront être changées avec le temps ; les entrepreneurs et nos autres partenaires devront oublier l'expression « DCF », mais non ses tâches !

Adresse de l'auteur :

Jean-Werner Huber,
architecte SIA/FAS
Office des constructions fédérales
3003 Berne

Industrie et technique

Prix européen 1978 de la construction métallique : les Ecoles normales de Bienne



La Convention européenne de la construction métallique, dont les membres sont les organisations nationales de la construction métallique (pour la Suisse : Centre suisse de la construction métallique à Zurich), attribue chaque année les prix européens de la construction métallique pour les constructions remarquables en acier se distinguant avant tout par leur fonctionnalisme, leur rentabilité et leur esthétique.

Pour 1978, les *Ecoles normales de Bienne* ont reçu le prix européen de la construction métallique.

La motivation du jury est la suivante : Une bonne conception globale pour la combinaison des deux écoles. Un étage formant base accueille les installations communes. Sur cette base s'élèvent trois corps de bâtiment conçus sur le même module et comprenant les salles de classes. Avec la patine de l'acier Cor-ten, les façades s'insèrent bien dans la forêt environnante. L'ossature métallique crée une atmosphère aérée, claire et fonctionnelle à l'intérieur.

La parcelle réservée à la construction des nouveaux bâtiments des Ecoles normales de Bienne (Ecole normale de